



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE MONTBRUN-LAURAGAIS

L'an deux mille vingt, le vingt-huit août, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Montbrun-Lauragais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Laurent Braak, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux : 15

Date de convocation : 24/08/2020

**Présents** : BAQUIE Frédéric, BERNADBEROY Marc, BREFORT André, BIGEONNEAU Didier, BRAAK Laurent, BRUNET Pierre, CAZOTTES Aurélien, CHAMBEU Marine, DO ESPIRITO SANTO Nathalie, DUBORPER Nathalie, LEON Olivier, PEGORAROTTO David.

**Pouvoirs** : FERRIE Nathalie à LEON Olivier

**Absents** : -

Nombre de suffrages exprimés	15
Pour	15
Contre	0
Abstention	0

M. Didier BIGEONNEAU a été élu secrétaire de séance.

### 2020/31. Indemnités de fonction du Maire et des adjoints ou conseillers ayant reçu délégation

Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2123-20 à L. 2123-24,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article R. 2123-23.

Considérant que l'article L. 2123-23 du Code général des collectivités territoriales fixe des taux maximum et qu'il a lieu de ce fait de déterminer le taux des indemnités de fonction allouées au maire et aux adjoints.

Considérant que la commune compte 631 habitants, l'indemnité maximale autorisée est fixée à 40.30% de l'indice 1027 pour le maire, 10.70% pour les adjoints et 6% pour les conseillers ayant délégation.

Après en avoir délibéré, décide :

À compter du 1er septembre 2020, que les taux appliqués sont 10.70% pour le maire, 10.70% pour les adjoints et 6% pour les conseillers ayant délégation. Le montant des indemnités de fonction du maire, des adjoints et des conseillers ayant reçu délégation est dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux par l'article L. 2123-23 précité, fixée aux taux suivants :

Nom	Prénom	Qualité	Taux IB 1015	Brut mensuel au 01/09/2020
BRAAK	Laurent	Maire	10.70	416 €
PEGOGAROTTO	David	Adjoint	10.70	416 €
CAZOTTES	Aurélien	Adjoint	10.70	416 €

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif de la commune (chapitre 65)

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures.

**Pour copie conforme,  
Transmis en Préfecture le 04/09/2020  
Rendu exécutoire le 31/08/2020  
Affiché le 04/09/2020**

Le Maire, Laurent BRAAK

